

le bulletin du



SNU ipp 26

N° 273 suppl1

Bimensuel
Directrice de publication :
Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. :
0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

déposé le
06/ 06/ 2008

Dispensé de timbrage **Valence CTC**

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tel : 04.75.56.77.77
Télécap : 04.75.56.00.56

Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Année Scolaire **2007 / 2008**

**SPECIAL
EVS-AVS**

11 juin : en action

contre la précarité

**11 juin
à Valence
11h - place St Jean
(marché couvert)**

**Le SNUipp 26 appelle les EVS,
AVS, enseignants à participer
au rassemblement et
à la conférence de
presse**

**Pour dire "STOP à la précarité
dans les écoles" !**

Aux côtés des enseignants des écoles, les emplois de vie scolaire, les auxiliaires de vie scolaire, les assistants pédagogiques, assurent des missions essentielles tant dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap que dans l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école voire en soutien aux personnels enseignants (dans les réseaux ambition réussite notamment).

Emplois-jeunes, assistants d'éducation, emplois vie scolaire...des situations de plus en plus précaires !

À la rentrée dernièrement, sous la pression des familles et des personnels de l'éducation nationale, le gouvernement avait encore procédé au recrutement de 2700 AVS-i supplémentaires.

Aujourd'hui, l'avenir est très incertain pour un grand nombre d'EVS voire d'AVS pour lesquels les contrats ne sont plus renouvelables.

Le SNUIPP et la FSU s'engagent aux côtés des EVS, des AVS, des assistants d'éducation pour obtenir la création de véritables métiers et la perspective pour chacun-e d'accéder à un emploi stable, pérenne et décemment rémunéré.

Dans le cortège de la manifestation nationale du 18 mai, les personnels précaires ne sont pas passés inaperçus.

Donnons leur encore plus de visibilité dans les semaines à venir en mobilisant l'ensemble de la communauté éducative afin de leur assurer des perspectives professionnelles dignes de ce nom au service des écoles et des élèves.

Le 11 juin, dans le cadre de la journée nationale d'action, il faudra interpeller élus, institutions, parents et collègues pour les soutenir.

Sommaire :

p1 : Édito
p2 et 3 : Actualités nationales
et départementales
p4 et 5 : Des personnes derrière
chaque fonction : portraits

p6 et 7 : mobilisation nationale
contre la précarité dans les
écoles
p8 : 11 juin, journée d'action
départementale et nationale



Contrats aidés : note d'orientation du 13 février 2008

Le SNUIPP saisit les Ministres concernés

Le SNUIPP est intervenu auprès des Ministères du Travail et de l'Education nationale pour dénoncer les situations où les personnels sous Contrat d'Avenir ne se voient pas proposer un renouvellement jusqu'au terme possible, tel qu'il est permis par les textes, c'est à dire 36 mois, voire 60 mois pour les bénéficiaires âgés de plus de 50 ans ou reconnus travailleurs handicapés.

Cette décision est incompréhensible tout autant pour les personnels concernés qui ont trouvé dans ce type de contrat un moyen de réinsertion dans le monde du travail, que pour les équipes enseignantes pour qui cette présence a permis de mettre en place des modalités de fonctionnement différentes notamment avec l'aide administrative à la direction d'école ou l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Nous avons demandé aux Ministres de prendre les dispositions nécessaires afin que les possibilités de renouvellement soient pleinement envisagées pour toutes les personnes pouvant en bénéficier.

Cette note interministérielle fait le point sur les recrutements et les renouvellements de salariés en contrats aidés en 2008 et sur l'accompagnement et la formation des EVS.

Si le cadre général de reconduction des contrats aidés est confirmé pour l'année 2008, la programmation des recrutements, revue à la baisse (passage de 50 000 à 30 000 pour l'année 2008), entraîne de fait une dégradation importante pour le fonctionnement des écoles, tant pour l'aide administrative que pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Pour les personnels concernés, cela se traduit par des choix de non renouvellement de contrats alors que cela était encore possible (voir cette même page).

Pour l'accompagnement et la formation, une convention finalisant modalités d'information et de suivi de chaque salarié aurait dû être signée pour le 31 mars.

L'Education Nationale doit proposer un plan académique de formation, complété par des propositions de l'ANPE.

L'accès à la VAE (validation des acquis de l'expérience) peut être proposé.

Si les rectorats semblent bien peu au fait des responsabilités qui leur incombent en matière de formation et d'accompagnement, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la VAE sera totalement inadaptée à la situation des EVS puisqu'il faut justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le diplôme ou le titre envisagé et que la certification visée doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles pour pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Recrutements, renouvellements, questions de formation et d'accompagnement ... il est nécessaire de suivre ces questions au niveau local, en s'adressant aux interlocuteurs concernés dans les rectorats, les ANPE et les Préfectures. Le SNUipp avec les EVS, dans les départements, a déjà bien souvent engagé des démarches en ce sens.



Dans notre département, les modalités de renouvellement n'ont pas été adressées aux écoles.

Le SNUipp a contacté l'administration qui a donné les informations suivantes :

- le renouvellement des contrats aidés, quelle qu'en soit la nature (CAV ou CAE) se fera avec une baisse de 25% dans la Drôme.

- les priorités restent les mêmes quant au motif de recrutement : l'accompagnement des élèves en situation de handicap en premier lieu ; l'aide administrative aux directeurs d'école ensuite.

L'administration recense actuellement les contrats qui peuvent être renouvelés en fonction de leur nature et de la durée possible (24 mois pour les CAE; 36 mois pour les CAV ou 60 mois si l'EVS plus de 60 ans ou est reconnu travailleur handicapé.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'IEN avec l'aide du directeur de votre école, si vous êtes dans l'un de ces cas. Ensuite, si les directeurs en font la demande, le contrat pourra être renouvelé.

Une charge et une responsabilité supplémentaires pour les directeurs.

congrès académique AVS à Blois

Ce congrès était le second organisé par le SNUipp au sein de l'Académie Orléans-Tours après celui de mai 2005. A l'invitation du SNUipp 53 collègues AVS ont répondu présents le mardi 29 avril.

L'objectif était à la fois de faire le point sur la situation actuelle, de mesurer les évolutions depuis 3 ans, de comparer à nouveau les pratiques départementales mais aussi de définir collectivement des pistes d'actions pour les semaines et les mois qui viennent.

Tous les départements de l'Académie étaient représentés, les interventions furent particulièrement nombreuses, le débat s'avéra très riche et nous le pensons, réellement fructueux.

La journée a mis en lumière les disparités départementales parfois très importantes, des dysfonctionnements majeurs, des « entorses » flagrantes par rapport aux textes officiels mais aussi des situations qui doivent avoir valeur d'exemples et qui constituent des points d'appui.

Elle a aussi permis de constater une identité de vue entre les AVS d'une part, entre les AVS et le SNUipp d'autre part. Les exigences pour l'avenir concernent aussi bien les personnels que le dispositif d'aide à la scolarisation des élèves handicapés.

du côté ... des départements

Dans l'Ain, l'Inspecteur d'Académie, après avoir annoncé en décembre le non renouvellement de tous les contrats d'EVS chargés de l'aide administrative auprès des directeurs d'école, indique en mai qu'il en sera de même pour les EVS sur missions d'AVS faute d'enveloppe budgétaire suffisante pour assurer leur rémunération ! Après de multiples interventions du SNUipp 01, notamment auprès de la direction départementale du travail, le Préfet de région débloque une enveloppe supplémentaire.

Charge au recteur de la ventiler entre les départements pour répondre aux besoins en matière d'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

Dans les Bouches du Rhône, le choix a été fait, en accord avec l'ANPE et le SPER, de renouveler tous les Contrats d'Avenir quelles que soient leurs missions. Pour les écoles, le volume des EVS dans le département ne diminuera pas à la rentrée 2008.

En Haute-Garonne, c'est le cirque : selon l'administration ou le service interrogé (voire selon le jour !), les informations données sont contradictoires. La date du 31 décembre 2008 est présentée comme butoir pour le terme des contrats alors que dans d'autres départements, les renouvellements se feraient pour toute l'année scolaire.

En Gironde, 130 EVS sont sur la sellette parce que le collègue employeur qui en avait la charge ne souhaite plus gérer leurs dossiers !

Du côté de la Meurthe et Moselle, la circulaire de l'IA précise que le Service Public de l'Emploi ne retient pas la possibilité d'une troisième année pour les CAV parce que, pour lui, l'esprit du dispositif est de permettre à un maximum de personnes éprouvant des difficultés d'accès à l'emploi de bénéficier d'un contrat pour une durée limitée.

Idem dans les Vosges ou dans la Nièvre où le SPE a retenu la limite de 24 mois, refusant aux intéressés en CAV la prolongation de 12 mois supplémentaires !

Le SNUipp, au niveau national, s'est adressé au ministre afin qu'il donne comme consigne à ses services de renouveler jusqu'au bout des possibilités les contrats des CAE et CAV, pour garantir les droits des personnels et assurer le bon fonctionnement des écoles dans les mois qui viennent.

Muriel

Emploi de Vie Scolaire

Muriel Michelin est emploi de vie scolaire depuis septembre 2006 dans une école maternelle de Loire Atlantique. Elle anime l'Union Nationale des Collectifs d'EVS (UNCEVS) et s'engage fortement dans la lutte contre la précarité dans l'Education Nationale. Dans le cadre d'une campagne d'alerte, l'association interpelle médias, ministres et élus nationaux. L'association réclame la reconnaissance statutaire des emplois de vie scolaire et leur insertion dans le cadre de vrais métiers de la Fonction Publique.

Comment ressentez vous le contexte actuel ?

C'est par centaines que le gouvernement a décidé de ne pas reconduire les contrats d'EVS. D'un département à l'autre, les renouvellements s'appliquent ou non.

On met à la " porte " des EVS soit pour raisons budgétaires, soit parce que le " quota " de mois de travail est écoulé alors que tous les gens remerciés n'ont pas atteint leur maximum de temps possible et de renouvellements de contrat. Ces derniers sont accordés aléatoirement : c'est oui en Loire Atlantique ou dans le Maine et Loire, ce sera non dans la Sarthe, le département de M. Fillon, ou 200 EVS ont occupé l'ANPE. Ces EVS qui partent, vont pour la plupart retrouver une autre grande institution, celle de l'ANPE et seront remplacés par de nouveaux EVS recrutés pour la rentrée 2008/2009.

Des EVS de plus de 50 ans, handicapés pouvant être renouvelés jusqu'à 5 ans sont, bien souvent, priés de s'en aller, eux aussi, au bout de 2 ans de contrat !

A certains endroits, des fonctionnaires sont l'objet de pressions pour ne pas exprimer leur désaccord.

Pourtant, votre présence dans les écoles est largement reconnue ...

Les plus lésés, pourrait on dire, sont les enfants handicapés scolarisés que nous accueillons. A croire que la priorité moult fois exprimée durant sa campagne du Président de la République concernant l'intégration des enfants handicapés dans un cursus scolaire ordinaire n'est qu'un leurre, car manifestement, il ne veut pas s'en donner les moyens.

Sans compter, les directeurs/trices, qui comptent sur nous, les enseignants qui mesurent notre rôle, les élèves qui se sont habitués à nous, les parents d'élèves qui expriment leur quiétude de nous voir au sein de l'établissement et tant d'autres encore.

Les raisons de votre colère sont nombreuses...

Les conventions et les contrats ne sont pas respectés !

L'Etat a failli à ses engagements, notamment sur la formation que nous aurions dû obtenir, et qui est obligatoire, " dixit nos contrats ", ainsi que sur la mise en place d'un référent ou d'un accompagnant, qui n'a par ailleurs quasiment jamais existé.

L'attribution de la prime de retour à l'emploi a été, selon nous, distribuée de façon aléatoire. Certains EVS l'ont touchée, d'autres non, alors que leur situation était identique ! et tant d'autres points encore

Il se dégage la nette impression que les EVS se sentent trébuchés

L'Union a sollicité une audience urgente auprès des deux Ministres de tutelles (Travail/Education Nationale). Le Ministre du Travail estime que le sujet ne le concerne pas et nous propose de transmettre notre demande au Ministre de l'Education Nationale, qui ne daigne pas répondre à notre requête. Serait-il aux abonnés absents ? Notre courrier est transmis en 2ème réponse à M. Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat, chargé de l'emploi. C'est ainsi que nos courriers " errent " de service en service, de personne en personne, en attendant le temps passe !

Les témoignages que nous recevons, sont

éloquentes, choquants ! Des personnes écoeurées et démotivées nous écrivent...

On nous a réinséré dans le monde du travail et aujourd'hui, on nous renvoie à la case départ.

Deux petits tours et puis s'en vont...

De fait, nous avons tous accepté d'être dans un emploi précaire, en étant des tra-



vailleurs pauvres, (801 euros /mois depuis le 1er mai). Une augmentation de 18 euros pendant que d'autres sont grassement remerciés pour avoir mal géré les entreprises dont ils avaient la charge.

Autant vous dire, que ces contrats d'avenir n'ont d'avenir que le nom. Pour le reste, nous ne récoltons qu' 'ignorance et indifférence alors que nous faisons quotidiennement la preuve de notre utilité et les mots me manquent pour décrire le panorama catastrophique liés aux décisions de notre gouvernement concernant les EVS.

Sandrine

Auxiliaire de Vie Scolaire

Je suis AVSi depuis octobre 2003, recrutée avec un contrat d'Assistant d'Education. Je suis affectée sur deux écoles en élémentaire et maternelle implantées en zone rurale.

Avant d'accéder à ce poste j'étais Aide Educatrice avec un contrat Emploi Jeune dans une école élémentaire

d'établissement.

Elles consistent à veiller à ce que l'élève soit bien installé, à sa sécurité, à favoriser la participation aux activités collectives et les relations avec autrui. Je veille à ne pas faire écran entre l'élève et son environnement, à ne pas créer une relation exclusive entre l'élève et moi, à le stimuler et à l'encourager.

J'interviens dans la classe auprès de l'élève ou en petit groupe, mes interventions sont définies en concertations et en collaboration avec le maître : j'aide aux déplacements et à l'installation matérielle de l'élève, à la manipulation du matériel scolaire, je reprends les consignes de l'enseignant. Je participe également aux sorties classes occasionnelles ou régulières et j'aide aux gestes d'hygiène.

L'équipe enseignante vous considère t-elle comme un professionnel ?

Sachant que depuis la loi de février 2005, ils ont obligation d'intégrer ses élèves, il y a une vraie volonté de leur part à nous intégrer dans l'équipe comme un pro-

fessionnel, même si mon temps de formation en 5 ans est de 60 heures dit "d'adaptation à l'emploi".

Quels sont les difficultés que vous rencontrez ? A quoi sont-elles liées ?

Les difficultés rencontrées par les AVS et EVS sont toutes liées aux nombreux dysfonctionnements du dispositif

actuel, un système basé sur la précarité institutionnalisée.

Il est d'ailleurs remarquable de constater qu'à chaque changement de statut (d'AVS à EVS) ce dernier se précarise davantage.

Quelles conséquences à cette situation ? pour les personnels et pour ce service ?

Les conséquences de cette situation :

- une rotation incessante du personnel accompagnant peut déstabiliser l'élève et entrave l'efficacité du suivi.
- perte de compétences. A peine entré dans des pratiques cohérentes et professionnelles, ces personnels doivent partir et laisser leur place.
- de grandes difficultés économiques car ils gagnent en moyenne entre 600 à 1000 euros.
- difficultés parfois de créer des relations de collaboration sereines avec l'équipe enseignante et les familles (fragilité émotionnelle, colères devant le parcours de combattant pour l'attribution d'heures d'accompagnement,...)
- rigidité d'attribution des heures d'accompagnement ;
- déficit de personnel dû aux difficultés de recrutement dans une fonction peu attractive ;
- aucune cohésion nationale dans la gestion du dispositif ;
- absence ou très peu de formation.

La nécessité de création d'un métier statutaire vous paraît-elle incontournable ? et comment voyez-vous cette professionnalisation ?

Malgré une bonne volonté et un vrai dévouement des personnels en place, cela ne suffit pas pour travailler auprès d'enfants en situation de handicap. Il faut créer une profession avec une stabilité du personnel aux compétences solides et la mise en place d'une formation continue qualifiante.



durant presque 6 années scolaires. J'ai aujourd'hui presque 11 années d'ancienneté à l'Education Nationale en emploi précaire.

Quelles sont vos missions ?

J'interviens sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et sous l'autorité du directeur d'école ou du chef



La FSU a organisé les 12 et 13 mars un colloque contre la précarité dans la fonction publique. Il a réuni quelques 150 personnes, précaires des différents secteurs de la fonction publique et militants syndicaux. Les nombreux témoignages et la table ronde qui a suivi ont permis d'avoir une vision globale des situations vécues que ce soit dans l'Education Nationale, à l'ANPE ou dans la fonction publique territoriale. L'après-midi a été

Adresses des ministères pour l'envoi des motions

Monsieur le Ministre du Travail, des Relations sociales et de la solidarité
127 rue de Grenelle
75007 Paris 07 SP

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
7 Square Max Hymans
75741 Paris CEDEX 15
Fax : 01 44 38 33 00

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris CEDEX 07
info-desco@education.gouv.fr

Ministère de l'Education Nationale
Direction de la Gestion des ressources humaines
110 rue de Grenelle
75357 Paris CEDEX 07
contact@education.gouv.fr

Votre section départementale est à votre disposition pour vous transmettre les coordonnées locales (préfecture, députés, sénateurs, inspection académique, direction départementale du travail,...)

l'occasion de rencontrer, lors d'audiences, les différents groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale ou au Sénat ainsi que les responsables politiques dans les différents ministères concernés pour y porter nos revendications en les illustrant par des témoignages concrets, bien souvent peu connus de nos interlocuteurs.

La deuxième journée de travail a permis de faire un tour d'horizon des différents statuts et contrats existants, de présenter les textes réglementaires les régissant et de cibler les problématiques principales auxquelles sont confrontés les personnels et les militants syndicaux en tentant d'y apporter des réponses.

Ces deux journées, riches en débats et en échanges, devraient se poursuivre par d'autres initiatives. Dans un premier temps, la FSU diffusera l'ensemble des témoignages et outils présentés lors de ce stage.



Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes

Vacataires, contractuel-les, contrats aidés, assistant-es d'éducation ou assistantes maternelles et familiales... Nous sommes des dizaines de milliers dans la fonction publique (d'Etat, Territoriale et Hospitalière). Si l'on en croit les statistiques officielles nous représentons plus de 15% des effectifs des trois fonctions publiques dont une grande majorité de femmes.

Et pourtant, nous sommes invisibles, notre situation est tellement en décalage avec l'image commune de l'emploi public.

Mais, si nous sommes là c'est pour assurer des missions de service public parce que les emplois n'ont pas été créés en nombre suffisant ou n'ont pas tous été pourvus, pour effectuer de vraies fausses vacances, parce qu'il a été voulu que nos fonctions ne soient pas assurées par des fonctionnaires.

Or, la situation perdure. C'est ainsi que nous nous retrouvons des milliers d'année en année à renouveler nos contrats précaires afin que les missions de service public soient assurées. Certains parmi nous sont remerciés du jour au lendemain, un autre vacataire est recruté. Beaucoup connaissent le chômage.

La majorité est écartée de la possibilité d'obtenir à terme un CDI, les contrats courts et interrompus ne permettant pas d'atteindre les six années nécessaires. Ceux qui sont en CDI ne bénéficient pas des garanties apportées aux fonctionnaires par le statut.

Très souvent affectés sur des postes à temps non complet et donc à faible rémunération, nous sommes en situation de précarité, parfois de grande précarité. Et une fois encore ce sont surtout les femmes qui subissent ces situations de précarité.

Cette précarité se développe et n'épargne aucun ministère, aucune administration. Variable d'ajustement des politiques de l'emploi, nous n'acceptons plus que la précarité se généralise, qu'elle devienne un passage obligé pour un trop grand nombre de salariés, jeunes et moins jeunes. Nous constatons que les précaires d'aujourd'hui sont encore plus précaires, plus taillables et corvéables, plus mal payés et plus ignorés que les précédents. Cette situation est un des leviers de la dégradation du service public.

Assistants d'éducation, emplois de vie scolaire, personnels administratifs, techniques, enseignants, agents d'en-

retien, chercheurs et enseignants-chercheurs, nous assumons toutes et tous des missions de service public. La pérennisation de notre situation atteste des besoins.

La volonté du Gouvernement de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite entraîne une très forte diminution des postes aux concours, passage obligé pour la titularisation d'un grand nombre d'entre nous. Par ailleurs, la réduction des recrutements risque de générer un recours encore plus massif à des personnels précaires pour répondre en urgence à la demande de service public.

Le gouvernement veut encore élargir les cas de recours aux contractuels et propose pour la Fonction Publique le recours à l'interim. Ce n'est pas acceptable.

Nous réclamons :

- L'arrêt du recrutement de nouveaux personnels précaires par la création d'emplois statutaires, correspondant à de nouveaux métiers ou à des missions déjà existantes ;
- Un plan de titularisation rapide, prenant en compte les services effectués, élaboré selon des modalités adaptées à chaque secteur ;
- que les personnes recrutées sur les emplois aidés se voient garanties une formation, la prise en compte des qualifications acquises et l'accompagnement vers un débouché professionnel, y compris dans la Fonction Publique. le rétablissement d'un statut de type MI-SE
- le réemploi de toutes et tous, une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits.

Ces mesures constitueraient une juste reconnaissance des missions effectuées et contribueraient au développement des missions et services publics. La FSU et ses syndicats réaffirment qu'une fonction publique assumant des missions de qualité est incompatible avec la précarité.



11 juin : journée d'action

EVS, AVS, enseignants... mobilisés contre la précarité.

**Pour la défense des personnels et le fonctionnement de l'école..
Aucun EVS, aucun AVS ne doit se retrouver au chômage !**

Les informations concernant les renouvellements de contrats aidés pour la prochaine année scolaire sont diverses selon les départements. Le choix est parfois fait de ne pas aller jusqu'au bout des possibilités de renouvellement. Parallèlement, les assistants d'éducation recrutés en 2002 arrivent au terme de leur six années.

Pour les personnes, nous demandons des garanties pour l'avenir :

- soit par le renouvellement de leur contrat et leur maintien sur leur école d'affectation avec accompagnement.
- soit par un dispositif de formation et de qualification.
- soit par une véritable professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire.

Pour les écoles, des postes pérennes et statutaires !

Le fonctionnement de l'école ne doit pas être soumis à la décision d'un gouvernement de développer ou de renouveler tel ou tel dispositif précaire. Les équipes enseignantes, les élèves ont besoin de la présence de personnels recrutés sur des postes statutaires et pérennes, formés pour assurer les missions diverses qui leur sont confiées, pouvant aller de l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'aide administrative à la direction et du fonctionnement de l'école.

Nous lançons une campagne nationale d'interpellation par l'envoi de mails, courriers ou fax en direction des interlocuteurs locaux (députés, sénateurs, préfet, direction départementale du travail, inspecteur d'académie...) et aussi nationaux (ministres de l'Education Nationale, du Travail... cf adresses en page 6)

EVS, AVS, enseignants des écoles, parents d'élèves... chacun peut reproduire la motion ci-contre et inciter à ce qu'elle soit diffusée de façon massive auprès de tous les interlocuteurs précités.

**Nous vous invitons à vous mobiliser pour la journée
d'action nationale contre la précarité
en participant
au rassemblement et à la conférence de presse le
mercredi 11 juin à Valence - marché couvert à 11H.**

Être AVS

Le recrutement d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) est en cours dans la Drôme. Si vous remplissez les conditions (bac minimum ou 3 ans d'expérience dans l'accompagnement de la personne handicapée et projet de formation car cette fonction est considérée actuellement comme un tremplin), vous pouvez adresser une lettre de motivation et un CV à Mme Pleinet, inspection ASH (école Barthelon- quai thannaron – 26500 Bourg les Valence). Les AVS ont un statut d'Assistant d'éducation et leur contrat est signé pour une durée d'un an, renouvelable 5 fois. Ils bénéficient d'une formation.

Pensez-y si vous avez occupé la fonction d'AVS en étant EVS et si cela vous intéresse alors que vous risquez de ne plus avoir de contrat à la rentrée 2008. Envoyez votre CV !

*Motion à adresser aux
interlocuteurs locaux
et nationaux*

Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes

Depuis 6 ans, les assistants d'éducation occupent les missions d'AVS auprès des élèves en situation de handicap dans les écoles et les établissements.

Depuis 3 ans maintenant, les Emplois de Vie Scolaire sont présents dans les écoles pour ces mêmes missions ou d'autres.

Aux revendications des enseignants des écoles et des parents pour une aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap, au fonctionnement des écoles, les réponses ont toujours été un recrutement de personnels de plus en plus précaires. L'accumulation de missions et de tâches nouvelles, les dégradations des conditions de travail des enseignants qui en découlent, nécessitent des professionnels aux compétences multiples.

Nous refusons l'installation de la précarité dans les écoles. A nouveau, en cette fin d'année scolaire, plusieurs milliers d'EVS risquent de se retrouver au chômage à l'issue de leur contrat. Les premiers AVS-assistants d'éducation arrivent au terme des 6 ans de leur contrat. Dans l'urgence, le réemploi de ces personnels doit être assuré en attendant que les postes statutaires correspondant aux tâches effectuées (aide à l'encadrement, la surveillance, l'accompagnement, la maintenance informatique, aux tâches administratives, au fonctionnement des BCD..) soient créés.

Nous demandons que soient assurées aux personnes recrutées sur ces contrats une formation et une prise en compte réelle de la qualification acquise avec garantie de débouchés.



Le SNUipp, Syndicat National
Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et
PEGC est un syndicat affilié à la
Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du
SNUipp DE LA DRÔME (ou des syndicats de la FSU).
Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer
les informations vous concernant en vous adressant à :
SNUipp26, Maison des Syndicats
- 17, rue G.Bizet - 26 000 VALENCE.

Imprimé par nos soins
SNUipp-FSU - VALENCE